



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 1 mars 2021 (18h34)
Espace Montgolfier- La Lombardière**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	42 + 1
Votants	:	53
Convocation et affichage	:	22/02/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Sylvie BONNET

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Stéphanie BARBATO-BARBE, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Assia BAIBEN-MEZGUELIDI (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Nadège COUZON (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Sophal LIM (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Catherine MICHALON (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Patrick OLAGNE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Pascal PAILHA (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Dominique MAZINGARBE, Denis NEIME, Agnès PEYRACHE.

**CC-2021-68 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE -
TRANSPORTS - APPROBATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DU
VELO 2020/2025**

Rapporteur : Monsieur William PRIOLON

L'Ardèche est un département fortement engagé en faveur du vélo.

Le schéma vélo de 2011 s'est construit dans un contexte où l'offre vélo du département était déjà appréciée par les cyclosportifs et cyclotouristes. Il s'est traduit par la réalisation de grands itinéraires structurants, une structuration de l'offre sportive avec l'Ardéchoise permanente et la grande traversée de l'Ardèche en VTT.

En quelques années, une offre élargie a été mise à la disposition des amateurs de vélo. Ainsi, l'Ardèche compte à ce jour 6 464 km d'itinéraires cyclables destinés à des publics diversifiés :

- Les voies douces d'Ardèche (267 km à terme) que sont la Dolce Via (93 km), la voie verte,

- de la vallée de la Payre (20 km), la Voie Bleue (12 km), la Via Ardèche (70 km à terme) et la Via Fluvia (V73, 25 km à terme),
- La ViaRhôna (EV17, 94 km),
- Sur les routes de l'Ardéchoise (4 232 km de circuits),
- Les boucles VTT,
- La grande traversée de l'Ardèche en VTT (315 km)

Le schéma vélo est le fruit d'une collaboration entre le Département et la quasi-totalité des EPCI, communautés de communes et communautés d'agglomération, qui ont décidé d'écrire ensemble leur feuille de route pour les années à venir.

Les objectifs du schéma de 2011 étant largement atteints, une révision a été engagée en 2018.

Aussi et à l'heure où se profilait la nécessité de reprendre la réflexion et d'élaborer un nouveau schéma départemental, se faisait jour aussi l'évolution des compétences entre les EPCI et les départements. Dès lors, le nouveau schéma départemental et la politique cyclable qu'il promeut sont le fruit d'une co-construction.

En effet, sa mise en œuvre a été pilotée par le « réseau vélo », constitué en septembre 2017 avec les intercommunalités, dont Annonay Rhône Agglo, et tous les acteurs du territoire concernés par la pratique du vélo : offices de tourisme, associations d'usagers, etc.

L'étude a été ainsi financée en maîtrise d'ouvrage partagée, avec une aide de 50 % de l'ADEME.

Pour l'ensemble de ces partenaires, ce schéma permet de présenter un projet cohérent à l'échelle du territoire traduisant une ambition partagée en termes de mobilités douces dont les enjeux sont les suivants :

- Développer la pratique du vélo au quotidien.
- Optimiser le potentiel de découverte du territoire ardéchois
- Conforter l'offre de services à destination des touristes et des habitants.
- Promouvoir la pratique et accompagner les changements de comportement.

Ce schéma s'inscrit donc dans une volonté commune, dans un temps long pour tenir compte des délais de réalisation d'opérations dont certaines s'échelonneront sur plusieurs années.

Il acte des orientations claires qui sous-tendront l'élaboration des politiques publiques en matière de vélo et en favoriseront la cohérence dans le respect des compétences aujourd'hui dévolues aux intercommunalités et au Département.

L'assemblée départementale sera sollicitée pour approuver ce nouveau schéma vélo à l'occasion du vote du budget primitif 2021.

Il est demandé à Annonay Rhône Agglo d'approuver le nouveau schéma départemental en faveur du vélo 2020/2025.

VU le schéma départemental en faveur du vélo 2020/2025 ci-joint,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le nouveau schéma départemental en faveur du vélo 2020/2025 en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le

: 03/03/21

Affiché le

: 05/03/21

Transmis en sous-préfecture le : 04/03/21

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20210301-19774-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET